

Programme des Nations Unies pour le Développement



TERMES DE REFERENCE

POUR DEUX POSTES DE CONSULTANTS : UN INTERNATIONAL ET UN NATIONAL

Objet : Evaluation du Programme Pays du PNUD au Sénégal 2012 – 2018

I. CONTEXTE

Au plan politique, Le Sénégal est un pays stable avec une longue histoire de démocratie pluraliste et des élections organisées depuis plus d'un siècle (1848). Les élections présidentielles, législatives et locales se tiennent régulièrement conformément à la constitution. Les institutions nationales sont en place et fonctionnent correctement. L'Assemblée nationale du Sénégal est actuellement l'une des assemblées les plus équilibrées au monde en ce qui concerne la parité homme/femme. La Constitution a été révisée à la suite du référendum constitutionnel du 20 mars 2016, avec comme principales décisions : la réduction du mandat présidentiel de sept à cinq ans, la création du Conseil supérieur des pouvoirs locaux et régionaux, l'inclusion de candidats indépendants à tous les types d'élections. En outre, les élections législatives ont eu lieu le 30 juillet 2017 et la prochaine élection présidentielle se tiendra en 2019.

Au cours des dix dernières années, l'évolution économique du Sénégal a connu deux phases distinctes. De 2006 à 2013, l'économie sénégalaise s'est caractérisée par une certaine vulnérabilité face aux chocs extérieurs avec une croissance volatile évoluant en dents de scie à un taux moyen d'un peu plus de 3%. Depuis 2014 avec la mise en œuvre du PSE, on assiste à une certaine rupture avec des performances positives et une croissance plus élevées avec un taux moyen frôlant les 7%. Cette dynamique a comme locomotive le secteur agricole et les investissements réalisés notamment dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Ce Plan adopté en 2014 repose sur la vision de faire du Sénégal un pays émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit, s'articule autour de trois axes : (i) transformation structurelle de l'économie et croissance ; (ii) capital humain, protection sociale et développement durable ; et (iii) gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Le taux d'investissement dans le pays reste élevé (26,9% en 2015 et 27,9% en 2014), avec un investissement public de 7% environ.

L'agriculture est le principal secteur de l'économie au Sénégal car elle emploie la plus grande partie de la population (plus de 60%). Cependant, elle dépend fortement des précipitations : la répartition faible et irrégulière des pluies, associée à des cycles drastiques de sécheresse de ces dernières années, a entraîné une réduction importante des niveaux de production et, par conséquent, des niveaux de revenus pour la population rurale. Cela a considérablement affecté

les conditions de vie des communautés, en particulier celles vivant dans les zones rurales. En termes de nutrition et de sécurité alimentaire (accessibilité, disponibilité et facilité financière d'accès à des aliments sains).

Tous les autres paramètres macroéconomiques ont été consolidés au cours des dernières années. Le taux d'inflation à la fin de chaque période a été mesuré à 1,1% en 2016 et 0,1% en 2015. Le déficit budgétaire est estimé à 4,2% du PIB en 2016 contre 4,8% en 2015.

Ces résultats sont en partie attribuables aux réformes structurelles qui sont en cours dans les finances publiques et l'environnement des entreprises. En 2016, le Sénégal s'est classé 146ème sur 190 pays dans le rapport *Doing Business* et occupe actuellement le 147ème rang.

Au plan social, le Sénégal connaît un taux de pauvreté qui atteint 46,7 %. Le taux de croissance du PIB est bien en deçà du niveau nécessaire pour faire reculer la pauvreté. Les situations de pauvreté sont loin d'être uniformes d'une région à l'autre. Avec 26,1% de pauvres, la région de Dakar jouit d'une situation nettement plus favorable que les autres régions du pays. A l'opposé c'est dans les régions de Kolda (76,6%), Kédougou (71,3%) et Sédhiou (68,3%) que la pauvreté est la plus répandue. Le taux de chômage est d'environ 13% en 2015, mais au quatrième trimestre de 2016, le taux de chômage est passé à 16,6%. L'emploi, notamment celui des jeunes, reste un défi majeur. Le déficit énergétique est un défi pour le Sénégal et le gouvernement vise à réaliser un mix énergétique en diversifiant les sources et en augmentant de 20% en 2017 la production d'énergie renouvelable.

L'indice de développement humain du Sénégal (IDH) s'est amélioré. Le pays a gagné 7 places dans le classement mondial, allant de 170° à 162° entre 2014 et 2015 (2016 HDR), en raison des récentes performances économiques et sociales. Les politiques économiques mises en œuvre en 2015 ont continué de viser la réduction des inégalités sociales par le biais d'une politique de protection sociale visant à réduire les exclusions sociales. Le Programme National des Bourses de Sécurité Familiales (PNBSF) engagé en 2013 a été élargi à 100 000 nouveaux ménages avec un total de 200 000 ménages recevant chacun 100 000 CFA par mois. Le programme couvrira 200 000 nouveaux ménages en 2016, l'objectif à long terme étant de 300 000 ménages d'ici 2017.

Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, l'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT) a mis en place un groupe de travail sous la direction du PNUD. Elle a fourni un appui technique au gouvernement pour élaborer la stratégie nationale d'intégration des ODD dans le PSE et son plan de contrôle. Le Groupe de travail des Nations Unies continue d'interagir avec le gouvernement pour mettre en œuvre la feuille de route pour cette stratégie. L'extension et la révision du Programme Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au développement (PNUAD) dans son alignement sur le Plan Sénégal Emergent ont permis aux Nations Unies d'intégrer le soutien au gouvernement pour la mise en œuvre et le suivi des ODD.

II. DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DU CPD

Les interventions du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'inscrivent dans le PNUAD 2012 – 2018, articulé autour de trois axes de coopération pertinents, à savoir :

- L'axe 1 intitulé ***Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural*** vise l'augmentation des revenus des producteurs et l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.
- L'axe 2 relatif à ***l'Amélioration de l'accès équitable des populations (hommes et femmes) aux droits et aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable*** a pour effets : l'éducation de base et une formation de qualité au profit des enfants, des adolescents et des adultes et particulièrement des groupes les plus vulnérables, la mise à disposition d'un paquet complet de santé de qualité au profit des mères et enfants, la protection sociale adéquate des groupes vulnérables, la protection contre les violences, abus et exploitations des groupes vulnérables (jeunes filles, garçons et femmes), la mise en place d'initiatives d'adaptation aux changements climatiques favorisant l'accès adéquat des personnes affectées aux services sociaux de base et le développement de moyens d'existence durable.
- L'axe 3 centré sur le ***Renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable*** vise l'accroissement des capacités des institutions nationales (centrales, territoriales et locales) pour promouvoir la gouvernance des politiques et programmes de développement humain d'une manière participative, transparente, équitable et en conformité avec les engagements nationaux.

Le PNUAD est en phase avec le PSE qui est le cadre de référence des politiques publiques. Le PNUAD initialement élaboré pour la période de 2012 à 2016, a été prolongé de deux ans aux fins de son alignement avec le PSE. Il en est de même du Programme Pays (CPD) reflète la contribution du PNUD au PNUAD et de son Plan d'action de programme Pays (CPAP).

Au Sénégal, le programme du PNUD 2012 – 2018, est entièrement en phase avec «la vision » du gouvernement pour le développement et « l'émergence du Sénégal à l'horizon 2035 ». Il est aligné sur les priorités nationales identifiées dans le Plan d'action du PSE.

Le PNUD, dans son CPD, s'est engagé à contribuer principalement aux effets ci-dessous :

- a. Effet 1 : les producteurs augmentent leurs revenus en utilisant de nouvelles connaissances, technologies et investissements à haute valeur ajoutée ;
- b. Effet 7 : les initiatives d'adaptation aux changements climatiques favorisent un accès adéquat des personnes affectées aux services sociaux de base et le développement de moyens d'existence durable sont renforcées
- c. Effet 8 : les institutions nationales (centrales, territoriales et locales) ont les capacités pour promouvoir la gouvernance des politiques et programmes de développement humain d'une manière participative, transparente, équitable et en conformité des engagements nationaux.

En référence au plan d'évaluation du PNUD couvrant la période 2012-2018, il est prévu l'évaluation du CPD en examinant les avancées enregistrées dans sa mise en œuvre. C'est dans ce cadre que la présente mission intervient pour permettre au Gouvernement et au PNUD d'apprécier les résultats de leur coopération et de tirer les leçons pour une considération dans le cadre du prochain programme.

III. OBJECTS DE LA MISSION

En conformité avec la politique d'évaluation du PNUD, la réalisation d'une évaluation au terme CPD est mandataire et donc nécessaire pour pouvoir mesurer les progrès vers les résultats. Cette évaluation permettra aussi d'apprécier l'alignement du programme pays du PNUD d'une part aux priorités nationales définies par le PSE, et d'autre part au Plan stratégique du PNUD et au PNUAD. Les résultats de cet exercice seront utiles dans le cadre de la formulation du nouveau CPD (2019-2023).

III.1. Portée de l'évaluation et ses principaux objectifs

L'objectif principal est d'évaluer les progrès réalisés sous chacun des résultats (ou effets) du CPD. L'évaluation permettra de fournir les éléments nécessaires au PNUD pour répondre à ses obligations de redevabilité et pour renforcer l'exécution du programme pays sur la période 2017-2018. Ceci permettra au Bureau de disposer de recommandations stratégiques et pratiques issues des leçons apprises ainsi que des expériences utiles à partager avec toutes les parties prenantes incluant les bailleurs et les bénéficiaires tels que le gouvernement, la société civile, les institutions nationales, les agences du système des Nations Unies et autres acteurs.

L'évaluation couvrira les programmes et projets mis en œuvre depuis 2012 sous le cycle de programme 2012-2018 en tenant compte des activités des années précédentes lorsqu'elles sont étroitement liées à celles en cours.

L'évaluation doit avoir une large portée, en s'étendant non seulement sur les résultats (ou effets) de manière générale, mais aussi sur la manière dont les projets et programmes du PNUD ont contribué ou contribuent à l'atteinte des effets de l'UNDAF. La couverture géographique est à l'échelle nationale, et concerne toutes les interventions du PNUD programmées dans le CPAP 2012 -2018.

Il s'agira plus spécifiquement :

- d'évaluer les résultats obtenus dans chacun des effets du CPAP/CPD selon les critères d'évaluation (la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact) ;
- d'évaluer la contribution des projets mis en œuvre à la réalisation des effets ;
- d'évaluer la contribution du PNUD à la réalisation des effets de l'UNDAF ;
- d'identifier les gaps entre la mise en œuvre du programme pays et le plan stratégique du PNUD 2014-2017 ;
- d'évaluer la contribution du PNUD à la promotion de l'égalité des genres, à l'autonomisation de la femme et à l'émergence des mécanismes d'inclusion ; et
- d'identifier les leçons apprises et les meilleures pratiques (point forts et points faibles) et formuler des recommandations claires et précises, à partir des constats effectués, devant permettre d'orienter le bureau pays sur des opportunités et ou modifications à prendre en compte pour la mise en œuvre du programme pour la période 2017-2018 et dans la perspective de la consolidation et de la pérennisation des acquis, mais également pour la reformulation du nouveau UNDAF (2019-2023).

III.2. Questions de l'évaluation

Pour chacun des résultats attendus du CPAP, l'évaluation devra répondre aux questions fondamentales suivantes, réparties en cinq catégories ou analyses. Les cinq critères d'évaluation - la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact – seront donc appliqués.

III.2.1. Pertinence des résultats.

- Les effets et résultats attendus sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ?
- Les interventions du PNUD à travers les programmes et projets sont-elles pertinentes par rapport aux priorités nationales actuelles ? En particulier, dans quelles mesures les effets attendus sont-ils toujours pertinents par rapport aux priorités nationales actuelles ? Les arrangements institutionnels prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?
- Les interventions du PNUD à travers les programmes et projets sont-elles pertinentes par rapport aux effets attendus de l'UNDAF ?
 - Les interventions du PNUD sont-elles pertinentes et adéquates par rapport au nouveau Plan Stratégique du PNUD.

III.2.2. Efficacité et contribution du PNUD

- Quels progrès vers les effets ont été réalisés ? Quels sont les réalisations et des défis majeurs pour chaque effet ?
- Dans quelles mesures les produits des projets ont-ils contribué aux Effets du CPD/CPAP ?
- Dans quelles mesures les interventions du PNUD ont-elles contribué aux effets du Plan Stratégique du PNUD ?
- Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation, ou non des effets escomptés ?
- Quels sont les résultats imprévus obtenus ? Quels sont les éventuels effets négatifs que la mise en œuvre des projets du CPD ont engendré ou renforcé ?
- Dans quelles mesures la stratégie du Bureau Pays du PNUD (y compris la stratégie de mobilisation des ressources, de Suivi et de l'Evaluation, de partenariat et de communication) et la gestion générale des opérations sont-elles focalisées de façon cohérente sur les progrès vers les résultats ? Quelles sont les contraintes et les opportunités identifiées ? Que devons-nous améliorer sur la période 2017-2018 ?

III.2.3. Efficience et gestion des programmes

- Les projets du PNUD actuellement mis en œuvre sont-ils gérés de manière efficiente ? Y a-t-il des approches ou des processus qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d'améliorations significatives sur la période 2017-2018 et pour le nouveau programme à formuler ?

III.2.4. Durabilité, Appropriation Nationale et Renforcement des Capacités

- A quel degré les projets et programmes du PNUD sont-ils alignés sur les priorités et stratégies nationales ainsi que sur les besoins locaux ?

- Comment l'appropriation Nationale du Programme Pays a-t-elle été prônée ? Quel est le degré d'appropriation des parties prenantes et des bénéficiaires ?
- Quelle est la durabilité des interventions et des résultats obtenus ? Parmi les résultats obtenus quels sont ceux qui seront les plus durables et pour quelles raisons ?
- Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le programme pays ont-elles produit des effets durables?

III.2.5. Evaluer l'Égalité entre les sexes, la promotion féminine ainsi que l'inclusion

- Dans quelles mesures le Programme PNUD a-t-il contribué à la promotion de l'égalité des genres, à l'autonomisation de la femme (women's empowerment) et à l'émergence des mécanismes d'inclusion ? Que devons-nous mieux faire sur la période 2017-2018 ?

IV. METHODOLOGIE

La méthodologie de déroulement de l'évaluation du CPD sera essentiellement basée sur la revue et l'analyse documentaires et sur les entretiens et interview avec les acteurs et les partenaires. Elle comprendra précisément:

- Une séance de briefing avec le PNUD et avec le Gouvernement au début de la mission au cours de laquelle les consultants devront présenter, pour validation, une méthodologie plus détaillée ainsi qu'un plan de travail spécifique assorti d'un chronogramme, y compris une matrice de conception par question principale d'évaluation,
- Une analyse de la documentation de référence et de tout autre document jugé utile, principalement l'UNDAF 2012-2018, le CPD, le Plan d'actions de Programme de Pays (CPAP), les rapports annuels des projets et programmes, et les PTA des différents projets, les rapports d'évaluation réalisés au cours du cycle, le Lan Sénégal Emergent (PSE) d'autres documents de programmation ainsi que tout autre document permettant une meilleure compréhension de la mise en œuvre du CPD/CPAP ;
- Des entretiens et séances de travail avec toutes les parties prenantes de la mise en œuvre du CPAP ;
- Des séances de travail avec les structures nationales couvertes, les communautés et/ou bénéficiaires des interventions du CPAP
- Des séances de travail avec les agences du SNU, les autres bailleurs de fonds qui interviennent dans les mêmes domaines pour vérifier la complémentarité des interventions ;
- Les visites de terrain (auprès des ministères clés, de la société civile, des coordinations des projets du PNUD, auprès des autres agences du Système des Nations Unies, bénéficiaires) ;
- La compilation, le traitement et l'analyse de données.

Certaines méthodologies de collecte de données doivent être participatives en vue de maximiser l'implication des bénéficiaires et des parties prenantes. La triangulation des données et des méthodologies doit être effectuée pour contrôler la validité des données.

V. PRINCIPAUX PRODUITS ATTENDUS DE LA MISSION

Les produits spécifiques attendus de l'équipe d'évaluation sont :

Produit 1 - Un rapport initial qui illustre la compréhension des évaluateurs des résultats attendus de l'évaluation et de la manière d'y parvenir. Ce rapport est basé sur les termes de référence, sur la documentation ainsi que sur les réunions préliminaires avec l'équipe pays (senior management, programme, suivi-évaluation). Ce rapport décrit notamment les stratégies, les activités, les produits et les résultats escomptés ainsi que les relations entre ces différents éléments. Le rapport initial devra comporter entre autres :

- **L'objet et la portée de l'évaluation** : objets de l'évaluation clairement exposés et principaux aspects ou éléments de l'initiative à examiner.
- Les **critères et questions de l'évaluation** : critères et les questions retenus lors de l'évaluation pour apprécier la performance et la logique.
- La **méthodologie de l'évaluation** : Description des méthodes de collecte de données comparatives significatives et des sources de données à utiliser, notamment la logique de leur sélection (manière d'informer sur l'avancement de l'évaluation) et leurs restrictions ; les outils de collecte d'information, les instruments, protocoles et discussions au sujet de la fiabilité et la validité de l'évaluation et du plan d'échantillonnage. Des questionnaires semi-structurés pour les interviews et focus groups doivent être joints en annexe.
- La **matrice d'évaluation** : Identification des questions clés de l'évaluation et la manière d'y répondre par les méthodes choisies
- **Un calendrier des étapes clés**, des prestations et des responsabilités.
- **Une liste détaillée des exigences en matière de ressources** associées aux activités de l'évaluation et aux prestations présentées dans le plan de travail.

Produit 2 - Le premier draft du rapport d'évaluation ne comptera pas plus de 30.000 mots en français (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) et devra être élaboré selon le format fourni en Annexe 1. Celui-ci inclut une section spécifique sur les axes stratégiques d'orientation pour la période 2017-2018.

Il devra faire une appréciation de la contribution des interventions du PNUD à l'attente (i) des priorités nationales et au changement de développement et (ii) des effets de l'UNDAF, et de la prise en compte des principes programmatiques du SNU notamment : le développement des capacités, les droits humains, y compris le genre et l'équité, Gestion axée sur les résultats, le développement durable y compris la gestion de crise et catastrophes naturelles). Ce rapport devra également faire ressortir les forces et faiblesses ainsi que les leçons apprises dans la mise en œuvre du programme du PNUD.

Produit 3 - Une Présentation PowerPoint en français résumant les principaux constats et recommandations basés sur le rapport pour la réunion avec le senior management du PNUD et le gouvernement.

Produit 4 - Un second draft du rapport d'évaluation intégrant les recommandations et commentaires faits sur le premier draft.

Produit 5 - Soumission du rapport final en français.

VI. DUREE ET COMPOSITION DE LA MISSION

La mission a une durée de trente jours ouvrables et sera menée par une équipe d'évaluation composée d'un **consultant international senior**, Chef d'équipe et d'un **consultant associé national**.

Le consultant international senior, chef d'équipe, coordonnera la mission d'évaluation et est chargé de concevoir et de mettre en œuvre toutes les étapes du processus de l'évaluation du CPD. Il est responsable de la rédaction et de la qualité du rapport final et à ce titre, supervisera toutes les activités de collecte de données sur les interventions du et, prendra à sa charge l'analyse du contenu et de la gestion programmatique ainsi que l'analyse de la gestion des ressources financières prévues, mobilisées et exécutées de chaque sous-programme du CPAP du PNUD. Avec l'appui du consultant associé, le consultant senior / chef d'équipe aura la responsabilité de proposer et de mettre en œuvre les solutions les plus adéquates pour la réalisation de cette évaluation.

Le Consultant associé devra avoir une connaissance substantive sur les questions de résilience, de changement climatique et d'environnement.

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies.

Profil du consultant international (e) senior :

Formation

Le/la consultant(e) international(e) Senior doit avoir une qualification Universitaire Supérieure au moins DEA/DESS/ BAC + 5 ou équivalent dans l'une des disciplines suivantes: économie, sociologie, Il (elle) devra avoir des compétences avérées dans le domaine d'évaluation de projets et programmes et une bonne expertise sur les questions de Gouvernance et l'intégration du genre et des droits humains dans les programmes de développement.

Expérience générale : Au moins 10 ans d'expérience professionnelle en suivi/évaluation des projets/ programmes d'aide au développement;

Expérience spécifique :

- Une bonne expérience dans le domaine des politiques publiques
- Une bonne maîtrise des questions de développement durable, lutte contre la pauvreté, de la croissance inclusive, du développement local et de la gouvernance ;
- Une connaissance des questions de l'environnement et du changement climatique serait un atout ;

- Au moins une expérience professionnelle de 3 ans, dans le domaine de l'égalité de genre et des droits humains.
- Une bonne maîtrise des outils et techniques d'évaluation participative des projets ;
- Une bonne expérience dans l'utilisation de méthodologies novatrices de collecte et d'analyse des résultats, effets et impacts des projets ;
- Avoir une expérience avérée en matière de planification stratégique, de suivi et d'évaluation des projets et programme de développement ;
- De préférence avec une expérience dans un programme / projet de coopération du SNU,
- Expérience certifiée dans le renforcement institutionnel des capacités des acteurs ;
- Bonne capacité rédactionnelle en français
- Une solide connaissance du contexte sénégalais et une expérience probante en Afrique Occidentale francophone constituent un atout;
- Une expérience de travail avec le SNU constitue un atout.

Profil du consultant national associé:

Formation

Le/la consultant(e) national(e) associé (e) devra justifier le niveau de qualification suivante :

Master en sciences juridiques, économiques, sociales, politiques ou de développement, Agroéconomie, ou équivalent ;

Expérience générale : Au moins 5 ans d'expériences dans le domaine des projets et programmes de l'environnement.

Expérience spécifique

- Nombre d'année d'expériences dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques
- Connaissances et expérience des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de l'environnement ;
- Une bonne connaissance des politiques publiques relatives à l'environnement.
- Une maîtrise des questions du développement durable, de l'environnement et du changement climatique
- Au moins 4 ans d'expériences dans le domaine de l'évaluation de programmes/projets dans le domaine de la résilience et des changements climatiques ;
- Une excellente capacité d'analyse, de rédaction en français ;
- Avoir travaillé avec le Système des Nations Unies sera un plus.

VII. CALENDRIER DU PROCESSUS D'EVALUATION

La mission portera sur une durée de 39 Jours calendaires et démarrera le 23 octobre 2017 pour se terminer le 30 novembre 2017.

Calendrier pour l'évaluation

Période	Activités et produits clés
23 octobre	• Démarrage de la mission : échange entre le chef d'équipe et l'expert national
25 octobre	• Finalisation de la conception de la méthodologie d'évaluation
Du 26 octobre 2017 au 11 novembre 2017	• Conduite de l'évaluation, la collecte de données/analyse, les visites de site, etc.
15 novembre 2017	• Remise rapport provisoire
20 novembre 2017	• Transmission des premières observations
22 novembre 2017	• Tenue de l'atelier de partage des résultats (participants : PNUD, Gouvernement et personnel des projets)
23-25 novembre 2017	• Intégration des observations
29 novembre 2017	• Transmission du rapport final

VIII. CRITERES D'EVALUATION

La sélection du consultant sera effectuée par le PNUD sur la base d'un dossier comprenant une offre technique et une offre financière.

L'offre technique fera apparaître :

- Le CV détaillé du consultant (comprenant au moins 3 références)
- Une proposition de méthodologie claire et précise pour conduire la mission permettant d'apprécier la compréhension du mandat et faisant apparaître les activités à mener ainsi que l'approche préconisée ;
- Un chronogramme clair et précis de réalisation de la mission fera ressortir l'articulation entre les différentes étapes du travail et respectant la date limite de dépôt des rapports

La sélection du consultant se fera suivant les critères de sélection et la grille de notation consignés sur le tableau ci-dessous.

Le système de notation suivant sera appliqué pour l'Expert Senior :

Critères de sélection	Grille de notation
A. Clarté et précision de la note méthodologique et compréhension des TDR	20 PTS
B. Chronogramme de déroulement de la mission	10 PTS
C. Critères d'évaluation du profil du consultant	70 PTS
I. Niveau académique	10 pts
II. Expérience :	60 pts
1. Une bonne expérience dans le domaine des politiques publiques	10 pts
2. Une expérience d'au moins de 5 ans en matière d'évaluation de Programmes/projets de développement durable	5
3. Une expérience dans le domaine de l'évaluation de programme ou effet portant sur la gouvernance ;	5
4. Au moins une expérience professionnelle de 3 ans, dans le domaine de l'égalité de genre et des droits humains.	5
5. Avoir une bonne expérience dans l'utilisation de méthodologies novatrices de collecte et d'analyse des résultats, effets et impacts et avoir une bonne maîtrise des outils et techniques d'évaluation participative des projets	15 pts
6. Avoir une expérience certifiée dans le renforcement institutionnel des capacités des acteurs	10 pts
7. Avoir une expérience de préférence dans un programme / projet de coopération du SNU;	5 pts
8. Une excellente capacité de rédaction.	5 pts
TOTAL	100 PTS

Le système de notation suivant sera appliqué pour l'Expert associé :

Critères d'évaluation du consultant proposé	Grille de notation
II. Niveau académique	25 PTS
Expérience :	75 PTS
9. Une bonne connaissance des politiques publiques dans le domaine de l'environnement	10 pts
10. Connaissances et expérience des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de l'environnement ;	15 pts
11. Bonne méthodologie d'évaluation de projets et programme dans le domaine de l'environnement.	15 pts
12. Au moins 4 ans d'expériences dans le domaine de l'évaluation de programmes/projets dans le domaine de la résilience et des changements climatiques	25 pts
13. Avoir travaillé avec le Système des Nations Unies	5 pts
14. Une excellente capacité d'analyse et de rédaction	5 pts
TOTAL	100 PTS

Critères d'évaluation :

L'évaluation portera sur l'analyse des compétences techniques sur la base du CV du candidat (comprenant au moins 3 références) et de la note méthodologique d'une part, et sur l'analyse financière d'autre part.

La méthode d'évaluation combinée sera utilisée avec une pondération à 70% de la partie technique et 30% pour la partie financière.

L'offre financière comprendra l'ensemble des dépenses afférentes à l'exercice de la mission (Honoraires, frais de déplacement et toutes autres dépenses éligibles).

La note méthodologique, le CV et l'offre financière doivent être envoyés uniquement à l'adresse suivante : achats.senegal@undp.org ; au plus tard le **15 octobre 2017**

Les candidats doivent préciser le poste pour lequel ils soumissionnent.